



# RAPPORT D'ORIENTATION

## 2023

- Travailler à l'incitation des Communes et des Communautés de communes de la Communauté européenne d'Alsace (CeA) à inscrire la protection du patrimoine dans les PLU et PLUi, en reprenant l'expérience acquise de 2019 à 2021 lors des travaux réalisés sur avec la Communauté de communes du Kochersberg. Des projets de cette nature sont déjà en cours dans le Sundgau et au sein de la Communauté d'agglomération de Haguenau.
- Poursuivre notre travail de réflexion avec la Communauté européenne d'Alsace pour :
  - Obtenir un engagement fort et concret de la CeA en faveur de la protection du patrimoine, en tirant les leçons des échecs passés
  - Travailler à la mise en place de financements pour la restauration du bâti patrimonial, sur l'aspect environnemental, paysager et architectural dans les mêmes conditions sur l'ensemble du territoire de la CeA, dans la mesure où ces travaux valorisent les matériaux biosourcés.
- Inciter les Maitres d'ouvrage publics et privés à utiliser les matériaux biosourcés dans les travaux de restauration thermique.
- Poursuivre le travail de médiation entre propriétaires, communes, architectes, ABF, élus etc... afin de trouver des solutions alternatives aux démolitions (cf. la scandaleuse démolition en juillet 2022, d'une petite maison à colombages à Hochfelden, qu'un jeune couple voulait restaurer).
- Renforcer notre présence dans le Haut Rhin

Ces actions sont importantes et doivent être mises en œuvre dès que possible. Nous en ferons un premier bilan lors de notre prochaine Assemblée Générale.

Bernard DUHEM  
Président de l'ASMA

Denis ELBEL  
Vice-Président de l'ASMA